



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2022-124 ter**

**Publié le 23 mars 2022**

# SOMMAIRE

## SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES – PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté préfectoral du 23 mars 2022 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France

### CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE HAUTS-DE-FRANCE

Décision portant délégation de signature spéciale consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France à Monsieur Marc DUCHATEAU, Directeur des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, et en cas d'empêchement, à Monsieur Jaouen ZOUAGHI, Responsable Commercial des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, à l'effet de signer l'acte authentique relatif à la vente, au profit de la société LECLUSE ou de toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle, de la parcelle cadastrée AR215p à Comines, et plus généralement, signer l'ensemble des actes ses collaborateurs, relative aux engagements de dépenses

Décision portant délégation permanente de signature, consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France, à Monsieur Stéphane BONNEFOND, Directeur exécutif de la CCI Locale Amiens-Picardie, pour signer l'ensemble des actes ci-joints se rapportant à l'activité de la CCI Locale Amiens-Picardie

Décision portant délégation permanente de signature, consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France, à Madame Karine CATENNE, Directrice Exécutive de la CCI Locale de l'Artois, pour signer l'ensemble des actes ci-joints se rapportant à l'activité de la CCI Locale de l'Artois

Décision portant délégation permanente de signature, consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France, à Madame Laurence HURNI, assurant par intérim le pilotage des activités de la CCI Locale de l'Oise, pour signer l'ensemble des actes ci-joints se rapportant à l'activité de la CCI Locale de l'Oise

Décision portant délégation permanente de signature, consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France, à Madame Laurence HURNI, Directrice régionale Emploi et Compétence, assurant par intérim le pilotage de l'activité de formation de la CCI Locale de l'Oise, pour signer l'ensemble des actes ci-joints se rapportant à l'activité de formation de la CCI Locale de l'Oise

Décision portant délégation permanente de signature, consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France, à Monsieur Grégory MARCAILLE, Directeur Exécutif de la CCI Locale Grand Lille, pour signer l'ensemble des actes ci-joints se rapportant à l'activité de la CCI Locale Grand Lille

Décision portant délégation permanente de signature, consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France, à M. François COTHENET, Directeur des Ressources Humaines, en cas d'empêchement de M. David BRUSSELLE, Directeur Général, à l'effet de procéder aux entretiens et signer les actes se rapportant à la procédure des articles R 711-70 et D 711-70-1-VI du code de commerce mise en œuvre du fait de la suppression du poste de Directeur Général de la CCI Littoral Normand Picard

Décision portant délégation permanente de signature, consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France, à M. Grégory MARCAILLE, Directeur Exécutif Responsable du Pôle régional Business & Partenariats, à effet de signer les attestations dénommées n°2 et n°3 délivrées par la CCI de région Hauts-de-France en sa qualité d'intermédiaire transparent dans l'octroi d'une aide publique placée sous le règlement de minimis aux bénéficiaires des dispositifs STARTER et BOOSTER de la Région Hauts-de-France

Décision portant délégation permanente de signature, consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France, à Madame Laurencie COLART, Responsable du site ARTOIS EXPO, et en cas d'empêchement à Madame Karine CATENNE, Directrice exécutive de la CCI de l'Artois, pour signer l'ensemble des décisions, actes et conventions ci-joints relatifs à l'activité d'ARTOIS EXPO,

Décision portant délégation permanente de signature, consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France, aux collaborateurs mentionnés ci-joints concernant les engagements de dépenses

Décision portant délégation permanente de signature, consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France, aux collaborateurs mentionnés ci-joints concernant l'administration du personnel

Décision portant délégation permanente de signature, consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France aux collaborateurs mentionnés ci-joints concernant la certification Chambersign, aux fins de recueillir les pièces et de signer les dossiers de demande de Certificats des opérateurs(rices) habilité(e)s ChamberSign, et d'effectuer les demandes de révocation des Certificats

Décision portant délégation permanente de signature, consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France aux collaborateurs ci-joints, à effet de signer, dans le cadre des attributions de la CCI en matière d'autorisations relatives à l'exercice d'activités commerciales

Décision portant délégation permanente de signature, consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France aux collaborateurs ci-joints, à effet de signer, les actes concourant à l'exécution des marchés de travaux, de fourniture et de services

Décision portant délégation permanente de signature, consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France aux collaborateurs ci-joints, et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers à Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général, à effet de signer, dans les conditions et dans le cadre des services industriels et commerciaux, Gestion de la situation individuelle des salariés, Relations avec les instances représentatives du personnel



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général pour les affaires régionales**

**Arrêté préfectoral portant organisation de la direction régionale de  
l'environnement, de l'aménagement et du logement  
de la région Hauts-de-France**

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord

Vu la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu le décret n°60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives, notamment son annexe I dans sa rédaction résultant du décret n°2015-969 du 31 juillet 2015 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 26 ;

Vu le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2019 nommant M. Laurent TAPADINHAS, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2021 attribuant à certaines directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement, à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports Ile de France et à l'établissement public Météo-France une compétence interdépartementale en matière de prévision des crues, et notamment son article 4 qui crée, par fusion des services de prévision des crues « Artois-Picardie » et « Oise-Aisne », un service de prévision des crues dénommé « Bassins du Nord » rattaché à la DREAL des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 février 2021 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France ;

Vu l'avis du comité technique de direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France réuni le 29 mars 2021 sur la réorganisation du service Risques / Pôle prévision des crues et hydrométrie ;

## **Arrête :**

### Article 1 :

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France a son siège à Lille.

### Article 2 :

L'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France est constituée des structures suivantes rattachées au directeur régional :

- la direction

Les services dits métiers

- le service risques
- le service eau et nature
- le service énergie, climat, logement, aménagement du territoire
- le service mobilité et infrastructures
- le service sécurité des transports et des véhicules
- le service information, développement durable et évaluation environnementale

Les services dits supports

- le secrétariat général
- le service juridique mutualisé
- le service mutualisé marchés, paie, comptabilité

Les missions d'appui à la direction

- la mission stratégie et pilotage régional
- la mission qualité écoresponsabilité
- la mission communication
- la mission sécurité-défense

Les unités départementales

- l'unité départementale de l'Aisne
- l'unité départementale de Lille
- l'unité départementale du Hainaut
- l'unité départementale de l'Oise
- l'unité départementale de l'Artois
- l'unité départementale du Littoral
- l'unité départementale de la Somme

L'organisation détaillée et les implantations des structures sont précisées à l'annexe 1-a.

### Article 3 :

La direction assure le pilotage de l'ensemble des activités de la DREAL. Le directeur régional est délégué de bassin Artois-Picardie et en charge de la délégation ministérielle pour la Zone de Défense Nord. Le directeur régional est assisté de trois directeurs adjoints et d'un directeur de cabinet.

Le service risques est chargé de la prévention des risques industriels et miniers, de la sécurité des ouvrages hydrauliques, de la prévision des crues et de l'hydrométrie.

Le service eau et nature est chargé de la nature, des paysages, de la biodiversité, de l'eau et des risques naturels. La délégation de bassin Artois-Picardie est rattachée à ce service.

Le service énergie, climat, logement, aménagement du territoire est chargé de la transition énergétique, de la lutte contre le changement climatique, de la qualité de l'air, de l'habitat, de l'amélioration de la qualité dans la construction et de l'aménagement du territoire.

Le service mobilité et infrastructures est chargé de l'élaboration de la stratégie de L'État pour la mobilité et les transports, de la politique contractualisée de financement et d'accompagnement des porteurs de projets pour les infrastructures de transports et services associés, et de la conduite des missions de maître d'ouvrage pour les opérations d'investissement sur le réseau routier national.

Le service sécurité des transports et des véhicules est chargé de la régulation des transports et de la sécurité des circulations et des véhicules : régulation et contrôle des transports terrestres, contrôle et réception des véhicules et sécurité routière.

Le service information, développement durable et évaluation environnementale est chargé de la connaissance, du pilotage de l'autorité environnementale et de la promotion du développement durable.

Le secrétariat général est chargé des fonctions Ressources Humaines, de la gestion financière, de l'immobilier, des moyens généraux et de l'informatique. Il assiste et conseille le directeur régional dans la démarche d'évaluation des risques au travail, dans la mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

Le service juridique mutualisé est chargé à l'échelle de la zone de gouvernance du conseil juridique, des contentieux et pré-contentieux.

Le service mutualisé marchés, paie, comptabilité est chargé de la gestion administrative et de la paie, des retraites, des achats et marchés ainsi que du Centre de Prestations Comptables Mutualisé.

La mission stratégie et pilotage régional est chargée de la programmation et du pilotage régional, à l'échelle de la zone de gouvernance.

La mission qualité éco-responsabilité est chargée du management de la qualité, du contrôle de gestion et de la démarche éco-responsabilité.

La mission communication est chargée de la communication interne et externe.

La mission sécurité-défense est chargée de la veille opérationnelle, de l'alerte et de la préparation à la gestion de crise.

#### Article 4 :

Les unités départementales assurent à l'échelle infra-départementale ou départementale :

- sous le pilotage fonctionnel du service Risques : les missions relatives à la prévention des risques industriels
- sous le pilotage fonctionnel du service Sécurité des Transports et des Véhicules : les missions de contrôles de véhicules.

Les ressorts d'intervention des unités départementales, selon les missions concernées, sont précisés à l'annexe 1-b.

#### Article 5 :

L'arrêté préfectoral du 15 février 2021 susvisé est abrogé.

Article 6 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

**23 MARS 2022**



Georges-François LECLERC

Conformément aux dispositions des articles R 521-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

**ANNEXE 1**  
**Organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Hauts-de-France**

**a- Organisation détaillée**

Une structure N-1 est rattachée au directeur régional. Une structure N-2 est rattachée à la structure de rang supérieur la précédant dans le tableau ci-dessous.

Pour l'implantation géographique, le nom de la ville cité en premier est celui où est localisé le responsable de la structure.

<b>Structures N-1</b>	<b>Structures N-2</b>	<b>Implantation géographique</b>
Service risques		Lille
	Pôle risques accidentels technologiques	Lille
	Pôle risques chroniques	Lille - Amiens
	Pôle sous-sol et ouvrages hydrauliques	Lille - Amiens
	Pôle prévision des crues et hydrométrie	Lille – Amiens - Compiègne
Service eau et nature		Amiens
	Pôle Délégation de bassin Artois-Picardie	Lille
	Pôle planification et gestion de l'eau	Amiens
	Pôle risques naturels	Amiens
	Pôle nature et biodiversité	Amiens
	Pôle sites et paysages	Amiens - Lille
Service énergie, climat, logement, aménagement du territoire		Lille
	Pôle énergie climat air	Lille
	Pôle aménagement du territoire	Lille
	Pôle habitat construction	Lille
	Mission expertise et capitalisation	Lille
Service mobilité et infrastructures		Lille - Amiens
	Pôle stratégie/Mobilité Déplacement/transport	Lille - Amiens
	Pôle maîtrise d'ouvrage du RRN	Lille - Amiens
	Pôle finances et commande publique	Lille - Amiens
Service sécurité des transports et des véhicules		Lille - Amiens
	Pôle régulation des transports	Lille – Amiens – Arras – Prouvy – Calais – Beauvais - Soissons
	Pôle sécurité des circulations	Lille
	Pôle véhicules	Lille
Service information, développement durable et évaluation environnementale		Lille
	Pôle autorité environnementale	Lille - Amiens
	Pôle promotion de la transition écologique vers un développement durable	Lille
	Pôle promotion de la connaissance	Lille
	Pôle atelier des données	Lille - Amiens



Service juridique mutualisé		Lille
	Pôle affaires générales et environnement	Lille
	Pôle travaux et contrats publics	Lille
	Pôle contentieux pénal urbanisme et installations classées	Lille
	Pôle contentieux administratif urbanisme	Lille
	Pôle contentieux et affaires juridiques	Amiens
Service mutualisé marchés, paie, comptabilité		Lille
	Pôle achats-marchés	Lille
	Pôle CPCM	Lille
	Pôle GA Paie Retraites	Amiens
Secrétariat général		Lille - Amiens
	Pôle ressources humaines	Lille - Amiens
	Pôle gestion financière, immobilière et moyens généraux	Lille - Amiens
	Pôle informatique	Lille - Amiens
	Mission hygiène et sécurité	Lille - Amiens
	Mission d'accompagnement personnalisé	Lille - Amiens
Mission stratégie et pilotage régional		Lille
	Pôle Service social régional	Lille – Arras – Amiens - Laon
	Pôle médecine de prévention	Lille – Arras - Amiens
Mission qualité écoresponsabilité		Lille – Amiens
Mission communication		Lille - Amiens
Mission sécurité-défense		Lille
Unité départementale de l'Aisne		Saint-Quentin
	Équipe 1	Saint-Quentin
	Équipe 2	Soissons
	Équipe 3	Soissons
	Équipe 4	Saint-Quentin
Unité départementale de Lille		Lille
	Équipe 1	Lille
	Équipe 2	Lille
	Équipe Véhicules	Lille
Unité départementale du Hainaut		Prouvy
	Équipe 1	Prouvy
	Équipe 2	Prouvy
	Équipe 3	Prouvy
	Équipe 4	Prouvy
	Équipe Véhicules	Prouvy
	S3PI	Prouvy
Unité départementale de l'Oise		Beauvais
	Équipe 1	Beauvais

	Équipe Véhicules	Beauvais
	Équipe 3	Beauvais
	Équipe 4	Beauvais
	Équipe 5	Beauvais
<b>Unité départementale de l'Artois</b>		
	Équipe 1	Béthune
	Équipe 2	Béthune
	Équipe 3	Béthune
	Équipe 4	Béthune
	Équipe Véhicules	Béthune
	S3PI	Béthune
<b>Unité départementale du Littoral</b>		
	Équipe 1	Gravelines
	Équipe 2	Gravelines
	Équipe 3	Gravelines
	Équipe 4	Gravelines
	S3PI	Gravelines
<b>Unité départementale de la Somme</b>		
	Équipe 1	Glisy
	Équipe 2	Glisy
	Équipe 3	Glisy
	Équipe Véhicules	Glisy

#### b- Ressort des unités départementales

Unité départementale	Ressort d'exercice des compétences
Unité départementale de l'Aisne	Département de l'Aisne
Unité départementale de Lille	Arrondissement de Lille
Unité départementale du Hainaut	Arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe, de Douai, de Cambrai et de Valenciennes
Unité départementale de l'Oise	Département de l'Oise
Unité départementale de l'Artois	Arrondissements d'Arras, Béthune et Lens
Unité départementale du Littoral	Arrondissements de Dunkerque, Boulogne, Calais, Montreuil et Saint-Omer
Unité départementale de la Somme	Département de la Somme



## DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 09 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération du Bureau de la CCI de région Hauts-de-France en date du 12 novembre 2020, approuvant la cession de la parcelle cadastrée AR215p à Comines, pour une surface de 2 952m<sup>2</sup>, à la société LECLUSE, pour un montant de 73 800€ HT/HD

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Marc DUCHATEAU**, Directeur des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, et en cas d'empêchement, à **Monsieur Jaouen ZOUAGHI**, Responsable Commercial des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, à l'effet de signer l'acte authentique relatif à la vente, au profit de la société LECLUSE ou de toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle, de la parcelle cadastrée AR215p à Comines, pour une surface de 2 952m<sup>2</sup>, pour un montant total de 73 800 € HT/HD, et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires à cette formalité.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 16 mars 2022

**Philippe HOURDAIN**

**Président**

## DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur la délégation de compétence au Président de la CCI de région Hauts-de-France,

Sur proposition du Directeur Général de la CCI de région Hauts-de-France

### Décide :

De donner délégation permanente de signature à Monsieur Stéphane BONNEFOND, Directeur exécutif de la CCI Locale Amiens-Picardie, pour signer l'ensemble des actes ci-après énoncés et se rapportant à l'activité de la CCI Locale Amiens-Picardie :

- **En cas d'empêchement du Président de la CCI Locale**
  - Les conventions de subvention et/ou de partenariat de toute nature à conclure entre la CCI et un organisme public ou privé local dont le champ de compétences ou les activités s'exercent dans la circonscription de la CCI Locale,
  - Les marchés de travaux lancés par la CCI d'un montant inférieur à 600 000€ HT, et tout avenant et bons de commandes s'y rapportant dans la limite des crédits inscrits au budget, et le strict respect des règles de la commande publique et de la procédure interne des achats,
  - Les marchés de fournitures et de services lancés par la CCI d'un montant inférieur à 40 000 € HT, et tout avenant et bons de commande s'y rapportant dans la limite des crédits inscrits au budget et le strict respect des règles de la commande publique et de la procédure interne des achats,
  - Les demandes de subvention ou les dossiers de candidature de la CCI émis dans le cadre d'appel public à projets lancés par des organismes locaux concernant exclusivement la CCI locale,
  - Les cessions et acquisitions d'immeubles situés dans la circonscription de la CCI locale et dans le strict respect de la procédure interne Patrimoine et Investissements, et après validation des projets d'avant-contrats et d'acte définitifs par la direction juridique,
  - Les baux d'occupation du domaine privé et les conventions d'occupation du domaine public non constitutifs de droits réels consentis par la CCI locale au profit d'un preneur, les prises à bail de locaux par la CCI étant exclues de la présente délégation.

- **En matière de ressources humaines :**

- Les contrats de vacataires,
- Les actes relatifs à la mise en œuvre des sanctions disciplinaires à l'encontre de collaborateurs placés sous son autorité hiérarchique, après consultation et accord de la DRH,

La présente délégation de signature s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 14 mars 2022



**Le Président  
Philippe HOURDAIN**



## DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur la délégation de compétence au Président de la CCI de région Hauts-de-France,

Sur proposition du Directeur Général de la CCI de région Hauts-de-France

### Décide :

De donner délégation permanente de signature à Madame Karine CATENNE, Directrice Exécutive de la CCI Locale de l'Artois, pour signer l'ensemble des actes ci-après énoncés et se rapportant à l'activité de la CCI Locale de l'Artois :

- **En cas d'empêchement du Président de la CCI Locale**
  - Les conventions de subvention et/ou de partenariat de toute nature à conclure entre la CCI et un organisme public ou privé local dont le champ de compétences ou les activités s'exercent dans la circonscription de la CCI Locale,
  - Les marchés de travaux lancés par la CCI d'un montant inférieur à 600 000€ HT, et tout avenant et bons de commandes s'y rapportant dans la limite des crédits inscrits au budget, et le strict respect des règles de la commande publique et de la procédure interne des achats,
  - Les marchés de fournitures et de services lancés par la CCI d'un montant inférieur à 40 000 € HT, et tout avenant et bons de commande s'y rapportant dans la limite des crédits inscrits au budget et le strict respect des règles de la commande publique et de la procédure interne des achats,
  - Les demandes de subvention ou les dossiers de candidature de la CC émis dans le cadre d'appel public à projets lancés par des organismes locaux concernant exclusivement la CCI locale,
  - Les cessions et acquisitions d'immeubles situés dans la circonscription de la CCI locale et dans le strict respect de la procédure interne Patrimoine et Investissements, et après validation des projets d'avant-contrats et d'acte définitifs par la direction juridique,
  - Les baux d'occupation du domaine privé et les conventions d'occupation du domaine public non constitutifs de droits réels consentis par la CCI locale au profit d'un preneur, les prises à bail de locaux par la CCI étant exclues de la présente délégation.

- **En matière de ressources humaines :**

- Les contrats de vacataires,
- Les actes relatifs à la mise en œuvre des sanctions disciplinaires à l'encontre de collaborateurs placés sous son autorité hiérarchique, après consultation et accord de la DRH,

La présente délégation de signature s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révoquée à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 14 mars 2022



**Le Président  
Philippe HOURDAIN**

## DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur la délégation de compétence au Président de la CCI de région Hauts-de-France,

Sur proposition du Directeur Général de la CCI de région Hauts-de-France

### Décide :

De donner délégation de signature à Madame Laurence HURNI, assurant par intérim le pilotage des activités de la CCI Locale de l'Oise, pour signer l'ensemble des actes ci-après énoncés et se rapportant à l'activité de la CCI Locale de l'Oise :

- **En cas d'empêchement du Président de la CCI Locale**
  - Les conventions de subvention et/ou de partenariat de toute nature à conclure entre la CCI et un organisme public ou privé local dont le champ de compétences ou les activités s'exercent dans la circonscription de la CCI Locale,
  - Les marchés de travaux lancés par la CCI d'un montant inférieur à 600 000€ HT, et tout avenant et bons de commandes s'y rapportant dans la limite des crédits inscrits au budget, et le strict respect des règles de la commande publique et de la procédure interne des achats,
  - Les marchés de fournitures et de services lancés par la CCI d'un montant inférieur à 40 000 € HT, et tout avenant et bons de commande s'y rapportant dans la limite des crédits inscrits au budget et le strict respect des règles de la commande publique et de la procédure interne des achats,
  - Les demandes de subvention ou les dossiers de candidature de la CC émis dans le cadre d'appel public à projets lancés par des organismes locaux concernant exclusivement la CCI locale,
  - Les cessions et acquisitions d'immeubles situés dans la circonscription de la CCI locale et dans le strict respect de la procédure interne Patrimoine et Investissements, et après validation des projets d'avant-contrats et d'acte définitifs par la direction juridique,
  - Les baux d'occupation du domaine privé et les conventions d'occupation du domaine public non constitutifs de droits réels consentis par la CCI locale au profit d'un preneur, les prises à bail de locaux par la CCI étant exclues de la présente délégation.



- **En matière de ressources humaines :**
  - Les contrats de vacataires,
  - Les actes relatifs à la mise en œuvre des sanctions disciplinaires à l'encontre de collaborateurs placés sous son autorité hiérarchique, après consultation et accord de la DRH,

La présente délégation de signature s'exerce pour la durée de l'exercice de la mission d'intérim de Mme Laurence HURNI. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 14 mars 2022



**Le Président  
Philippe HOURDAIN**

## DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur la délégation de compétence au Président de la CCI de région Hauts-de-France,

Sur proposition du Directeur Général de la CCI de région Hauts-de-France

### Décide :

De donner délégation de signature à Madame Laurence HURNI, Directrice régionale Emploi et Compétence, assurant par intérim le pilotage de l'activité de formation de la CCI Locale de l'Oise, pour signer l'ensemble des actes ci-après énoncés et se rapportant à l'activité de formation de la CCI Locale de l'Oise :

- Tous devis/propositions commerciales à destination des clients des centres de formation, toutes offres de service dans le cadre de consultations de marchés publics, sans limite de montant ;
- Tous courriers relatifs à l'administration des ventes, et notamment les relances factures clients impayées ;
- Toutes conventions de formation, y compris contrats d'apprentissage et de formation ;
- Toutes conventions de stage ;
- Toutes attestations de stage, y compris attestations CACES ;
- Toutes demandes d'agrément de titres professionnels ;
- Tout document lié à la rémunération de stagiaires ;
- Tous documents requis par les institutions et organismes partenaires de la formation et notamment les OPCO, le rectorat et la DREETS ;
- Toute convention relative à l'organisation de périodes d'observation en milieu professionnel ;
- Toute convention de « mini-stage » ;
- Tous contrats de vacations ;
- Tout acte, décision et convention relatifs à la gestion du personnel vacataire, notamment la délivrance d'attestations, les correspondances ;
- Tout acte de procédure et décision disciplinaire à l'encontre des apprenants ;
- Les marchés de fournitures et de service, ou bons de commande attachés à un marché régional, d'un montant inférieur à 5 000€ HT.

La présente délégation de signature s'exerce pour la durée de la mission d'intérim effectuée par Mme Laurence HURNI. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révoquée à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 14 mars 2022

**Le Président**  
**Philippe HOURDAIN**





## DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur la délégation de compétence au Président de la CCI de région Hauts-de-France,

Sur proposition du Directeur Général de la CCI de région Hauts-de-France

### Décide :

De donner délégation permanente de signature à Monsieur Grégory MARCAILLE, Directeur Exécutif de la CCI Locale Grand Lille, pour signer l'ensemble des actes ci-après énoncés et se rapportant à l'activité de la CCI Locale Grand Lille :

- **En cas d'empêchement du Président de la CCI Locale**
  - Les conventions de subvention et/ou de partenariat de toute nature à conclure entre la CCI et un organisme public ou privé local dont le champ de compétences ou les activités s'exercent dans la circonscription de la CCI Locale,
  - Les marchés de travaux lancés par la CCI d'un montant inférieur à 600 000€ HT, et tout avenant et bons de commandes s'y rapportant dans la limite des crédits inscrits au budget, et le strict respect des règles de la commande publique et de la procédure interne des achats,
  - Les marchés de fournitures et de services lancés par la CCI d'un montant inférieur à 40 000 € HT, et tout avenant et bons de commande s'y rapportant dans la limite des crédits inscrits au budget et le strict respect des règles de la commande publique et de la procédure interne des achats,
  - Les demandes de subvention ou les dossiers de candidature de la CC émis dans le cadre d'appel public à projets lancés par des organismes locaux concernant exclusivement la CCI locale,
  - Les cessions et acquisitions d'immeubles situés dans la circonscription de la CCI locale et dans le strict respect de la procédure interne Patrimoine et Investissements, et après validation des projets d'avant-contrats et d'acte définitifs par la direction juridique,
  - Les baux d'occupation du domaine privé et les conventions d'occupation du domaine public non constitutifs de droits réels consentis par la CCI locale au profit d'un preneur, les prises à bail de locaux par la CCI étant exclues de la présente délégation.

- **En matière de ressources humaines :**

- Les contrats de vacataires,
- Les actes relatifs à la mise en œuvre des sanctions disciplinaires à l'encontre de collaborateurs placés sous son autorité hiérarchique, après consultation et accord de la DRH,

La présente délégation de signature s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révoicable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 14 mars 2022



**Le Président  
Philippe HOURDAIN**



## DECISION

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur,
- Vu l'élection du Président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale d'installation de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu les articles R 711-70 et D 711-70-1 du code de commerce

### Décide :

Sur proposition du Directeur Général,

De donner délégation à M. François COTHENET, Directeur des Ressources Humaines, en cas d'empêchement de M. David BRUSSELLE, Directeur Général, à l'effet de procéder aux entretiens et signer les actes se rapportant à la procédure des articles R 711-70 et D 711-70-1-VI du code de commerce mise en œuvre du fait de la suppression du poste de Directeur Général de la CCI Littoral Normand Picard, à savoir :

- Signer la lettre d'information relative à la suppression du poste concerné et la convocation à l'entretien de présentation des éventuelles possibilités de reclassement ;
- Mener l'entretien de présentation des éventuelles possibilités de reclassement ;
- Le cas échéant, signer la convocation à entretien préalable au licenciement ;
- Mener l'entretien préalable au licenciement ;
- Signer la notification de licenciement.

La présente délégation demeure révoicable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 14 mars 2022

**Le Président  
Philippe HOURDAIN**



## DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur,
- Vu l'élection du Président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

### Décide :

Sur proposition du Directeur Général :

### Article 1 :

De donner délégation de signature à M. Grégory MARCAILLE, Directeur Exécutif Responsable du Pôle régional Business & Partenariats, à effet de signer les attestations dénommées n°2 et n°3 délivrées par la CCI de région Hauts-de-France en sa qualité d'intermédiaire transparent dans l'octroi d'une aide publique placée sous le règlement de minimis aux bénéficiaires des dispositifs STARTER et BOOSTER de la Région Hauts-de-France .

### Article 2 :

La présente délégation s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont les délégataires ont parfaitement connaissance.

Elle est révoquée à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 14 mars 2022

**Philippe HOURDAIN**  
Président

## DÉCISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

### Décide :

Sur proposition du Directeur Général,

De donner délégation permanente de signature à Madame Laurencie COLART, Responsable du site ARTOIS EXPO, et en cas d'empêchement à Madame Karine CATENNE, Directrice exécutive de la CCI de l'Artois, pour signer l'ensemble des décisions, actes et conventions ci-après énoncés relatifs à l'activité d'ARTOIS EXPO dont elle a la charge :

1. Documents contractuels liés à l'activité commerciale de son service :

- Les devis consentis aux clients d'Artois Expo sans limite de montant
- Tout contrat, avenant et pièce contractuelle afférents à ces devis
- Tout acte concourant à l'exécution des droits et obligations s'y rapportant

2. Ressources humaines :

- Gestion des plannings d'activités des collaborateurs placés sous sa responsabilité
- Gestion de l'organisation et de la validation des périodes de congé des collaborateurs placés sous sa responsabilité

La présente délégation s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature.

Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont la délégataire a parfaitement connaissance.

Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, 14 mars 2022



**Philippe HOURDAIN**  
Président

## DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur,
- Vu l'élection du Président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

**Décide :**

Sur proposition du Directeur Général :

### Article 1

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont la liste suit, à effet de signer, dans les conditions et dans le périmètre des CCI et/ou services visés ci-après :

- **Les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 40 000 € HT pour les dépenses de sa Direction**

CCI / Service concerné, le cas échéant	PRENOM NOM	FONCTION	CONDITIONS
CCIR	Anne MESSIAEN	Secrétaire Générale	Délégation permanente
	Christophe HOUBERT	Directeur Régional de la Formation	Délégation permanente
	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif délégué à la mission de coordination des activités appui	Délégation permanente
AISNE	Sylvie HENRION	Directrice Exécutive	Délégation permanente
AMIENS-PICARDIE	Stéphane BONNEFOND	Directeur Exécutif	Délégation permanente
ARTOIS	Karine CATENNE	Directrice Exécutive	Délégation permanente
GRAND LILLE	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif	Délégation permanente
PORTS DE LILLE	Alain LEFEBVRE	Directeur Ports de Lille	Délégation permanente
GRAND HAINAUT	Gautier HOTTE	Directeur Exécutif	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE	Fabrice GILLET	Directeur Exécutif	Délégation permanente
OISE	Laurence HURNI	Directrice Exécutive par intérim	Délégation permanente



## Article 2

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont la liste suit, à effet de signer, dans les conditions et dans le périmètre des CCI et/ou services visés ci-après :

- **Les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 15 000 € HT pour les dépenses de sa Direction**

CCI / Service concerné le cas échéant	PRENOM NOM	FONCTION	CONDITIONS
	Maxime BERNARD	Directeur des Achats	Délégation permanente
	Virginie BLIDA	Directrice CCINT	Délégation permanente
	François COTHENET	Directeur RH	Délégation permanente
	Thierry MAHAUT	Directeur Comptabilité/Finances	Délégation permanente
	Fabienne MERLIER	Directrice Juridique	Délégation permanente
	Stéphanie RENARD	Directrice Contrôle de Gestion & Performance	Délégation permanente
	Patrick VANCASSEL	Directeur des Systèmes d'Information	Délégation permanente
	Vincent DANELS	Adjoint au Directeur des Systèmes d'Information	Délégation permanente
	Grégory STANISLAWSKI	Responsable DRE	Délégation permanente
	Fanny LEFEBVRE	Directrice de la Communication et des Affaires Publiques	Délégation permanente
<b>ARTOIS</b>	Laurent DUFOUR	Directeur Immobilier Patrimoine	Délégation permanente
<b>GRAND LILLE</b>	Daniel VENTURINI	Directeur Appui aux entreprises	Délégation permanente
	Laurent DUFOUR	Directeur Immobilier Patrimoine	Délégation permanente
<b>GRAND HAINAUT</b>	Rodolphe RICHEZ	Directeur Appui aux entreprises	Délégation permanente
<b>LITTORAL HAUTS DE FRANCE</b>	Agathe SAINFEL	Directrice Business & Partenariats	Délégation permanente
	Arnaud JANSEN	Directeur Agence / Patrimoine	Délégation permanente

## Article 3

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont la liste suit, à effet de signer, dans les conditions et dans le périmètre des CCI et/ou services visés ci-après :

- **Les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 5 000 € HT pour les dépenses de sa Direction**

CCI / Service concerné le cas échéant	PRENOM NOM	FONCTION	CONDITIONS
<b>CCIR</b>	Mathieu BARBAUD	Directeur Rev 3	Délégation permanente
	François LIPKIEWICZ	Adjoint au Directeur des Ressources Humaines	Délégation permanente
	Nathalie VASSEL	Adjointe au Directeur des Ressources Humaines	Délégation permanente

	Christine TROTIGNON	Responsable Tourisme	Délégation permanente
	François GIRARDIN	Coordination CCI Entreprendre	Délégation permanente
	Nathalie DELELIS	Responsable des Partenariats et Projets Innovants	Délégation permanente
<b>SIADep</b>	Laurence ROGER	Co-Directrice SIADep et Directrice Emploi Formation & Alternance	Délégation permanente
	Jean-Marc DURIEZ	Co-Directeur SIADep et Directeur des Formations Entreprises	Délégation permanente
<b>ARTOIS</b>	Thierry LOWYS	Responsable Réseaux d'Entreprises	Délégation permanente
	Victor-Emmanuel BERNALICIS	Responsable Maintenance Travaux Neufs	Délégation permanente
	Laurent DESPREZ	Responsable Pôle Logistique	Délégation permanente
	Azzedine BOUDRARI	Responsable Gestion immobilière & locative	Délégation permanente
	Laurencie COLART	Responsable Artois Expo	Délégation permanente
<b>GRAND LILLE</b>	Anne CANDELIER	Directrice Ligne Métiers Performance des Entreprises	Délégation permanente
	Marc DUCHATEAU	Directeur Parc	Délégation permanente
	Franck FERON	Directeur Agence	Délégation permanente
	Lorraine LYON	Directeur Formation	Délégation permanente
	Sandrine DUCLOS	Directeur Formation	Délégation permanente
	Victor-Emmanuel BERNALICIS	Responsable Maintenance Travaux Neufs	Délégation permanente
	Azzedine BOUDRARI	Responsable Gestion immobilière & locative	Délégation permanente
<b>GRAND HAINAUT</b>	Virginie FROIDEVAL	Directeur Formation	Délégation permanente
	Julien PARISI	Responsable aménagement & Patrimoine	Délégation permanente
<b>LITTORAL HAUTS DE France</b>	Nathanaël GIRAudeau	Responsable Agence	Délégation permanente
	Marc LEBECQUE	Responsable Agence	Délégation permanente
	Thierry LE MAUFF	Responsable Port du Tréport	Délégation permanente
	Jean-Marc GROSHEITSCH	Responsable Agence	Délégation permanente
<b>OISE</b>	Sandrine TANNIERE	Directrice Appui aux Entreprises	Délégation permanente

- **Les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 5 000 € HT pour les dépenses dans le domaine de la formation :**

<b>CCIR</b>	Pauline LOPPINET	Chargée de développement RH	Délégation permanente
	Peggy DEBOEUVRE	Chargée de développement RH	Délégation permanente

#### Article 4

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont la liste suit, à effet de signer, dans les conditions et dans le périmètre des CCI et/ou services visés ci-après :

- **Les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 2 000 € HT pour les dépenses de sa Direction**

<b>CCI / Service concerné le cas échéant</b>	<b>PRENOM NOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>CONDITIONS</b>
<b>CCIR</b>	Betty WAILLIEZ	Salons Internationaux CCINT	Délégation permanente
	Nathalie BAUDE	Responsable Opérations CCI international	Délégation permanente
	Laurence PONTZEELE	Attachée de Direction - Présidence et Direction Générale	Délégation permanente
	Juliette FRUCHART	Assistante Direction Régionale Juridique	Délégation permanente
	Constance LEFEBVRE	Chargée de mission institutionnelle	Délégation permanente
	Dorothee DELERUE	Conseillère Entreprise Performance	Délégation permanente
	Aude AUBRY	Manager ARDAN	Délégation permanente
	Malvina KURI	Manager Développement Commercial Team France Export Hauts-de-France	Délégation permanente
<b>AMIENS-PICARDIE</b>	Thierry MAHAUT	Directeur Finances-Moyens généraux	Délégation permanente
<b>ARTOIS</b>	Cathy DELAMAIDE	Assistante Directeur Exécutif	Délégation permanente
	Carole LACOMBLEZ	Responsable Communication	Délégation permanente
<b>GRAND LILLE</b>	André BARTOSZAK	Référent commerce	Délégation permanente
	Anthony GUDIN	Manager Création/Reprise/Jeune entreprise	Délégation permanente
	Mélanie VERMEERSCH	Manager Co-développement	Délégation permanente
	David FERRON	Référent Performance Industrielle et Design	Délégation permanente
	Bérangère LEROY	Manager Réseaux	Délégation permanente
	Nicolas SAROSDI	Responsable Tertiaire	Délégation permanente

	Peggy BETREMIEUX	Responsable Formalités	Délégation permanente
	Valérie SOLARCZYK	Responsable Communication Institutionnelle	Délégation permanente
	Fabienne CLAVIEZ	Responsable Communication	Délégation permanente
<b>GRAND HAINAUT</b>	Mauricette FREHAUT	Responsable de service	Délégation permanente
	Stéphane LAFORCE	Responsable de service Industrie	Délégation permanente
	Laurent CHALIMONT	Chargé d'activité – Coordinateur sécurité	Délégation permanente
<b>LITTORAL HAUTS DE FRANCE</b>	Bénédicte WAYMEL	Responsable d'activités	Délégation permanente
	Marie Line LANDRON	Responsable Communication	Délégation permanente
<b>OISE</b>	Stéphanie CARDOT	Responsable formation par apprentissage	Délégation permanente
	Xavier DELCROIX	Responsable CFA Nogent	Délégation permanente
	Jean-René RIVIERE	Responsable formation continue	Délégation permanente

#### Article 5

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont la liste suit, à effet de signer, dans les conditions et dans le périmètre des CCI et/ou services visés ci-après :

- **Les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 500 € HT pour les dépenses de sa Direction**

CCI / Service concerné, le cas échéant	PRENOM NOM	FONCTION	CONDITIONS
<b>AISNE</b>	Nicolas KACZMAREK	Responsable Entreprendre	Délégation permanente
	Christophe HAELTERMAN	Responsable Performance et filières	Délégation permanente
	Lucie RICHARD	Responsable Formation	Délégation permanente
<b>AMIENS-PICARDIE</b>	Anne FEGER	Directrice Communication	Délégation permanente
	Karim EL KALLACHI	Responsable Travaux neufs maintenance	Délégation permanente
	Daniel GAY	Directeur service Développement	Délégation permanente
	Delphine LEMAIRE	Responsable Pôle Pépinières	Délégation permanente
	Delphine MOURETTE	Responsable Pôle Appui Commerce Apprentissage	Délégation permanente
	Sébastien GARAT	Responsable Pôle formalités création Entreprises	Délégation permanente
<b>SIADep</b>	Yann LE TROIDEC	Responsable des sites et moyens généraux	Délégation permanente
<b>OISE</b>	Nadège CHAMBON	Directrice Etudes et aménagement du territoire	Délégation permanente
	Thierry LAVERAT	Responsable des moyens généraux	Délégation permanente

Les engagements de dépense sont effectués dans le cadre du budget voté en Assemblée générale.

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont les délégués ont parfaitement connaissance.

Elle est révoquée à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 14 mars 2022



**Le Président  
Philippe HOURDAIN**



## DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur,
- Vu l'élection des Présidents des CCI locales Aisne, Amiens-Picardie, Artois, Grand Hainaut, Grand Lille, Littoral Hauts-de-France et Oise du 22 novembre 2021,
- Vu l'élection du Président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

### Désigne :

En qualité de mandataire de certification Chambersign, aux fins de recueillir les pièces et de signer les dossiers de demande de Certificats des opérateurs(rices) habilité(e)s ChamberSign, et d'effectuer les demandes de révocation des Certificats, au sein de la CCI locale ci-après désignée :

<u>CCI LOCALE</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>
ARTOIS	Jean-Marc DEVISE	Président
	Karine CATENNE	Directrice Exécutive
GRAND HAINAUT	Bruno FONTAINE	Président
	Gautier HOTTE	Directeur Exécutif
GRAND LILLE	Auréliе VERMESSE	Présidente
	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif
LITTORAL HAUTS-DE-FRANCE	François LAVALLÉE	Président
	Fabrice GILLET	Directeur Exécutif
AISNE	Olivier JACOB	Président
	Sylvie HENRION	Directrice Exécutive
OISE	Philippe BERNARD	Président
	Laurence HURNI	Directrice Exécutive par intérim
AMIENS-PICARDIE	Fany RUIN	Présidente
	Stéphane BONNEFOND	Directeur Exécutif

La présente délégation s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature.

Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 14 mars 2022

**Philippe HOURDAIN**  
Président

## DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur,
- Vu l'élection du Président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

### Décide

Sur proposition du Directeur Général :

### Article 1

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales visées ci-après :

### Dans le cadre des attributions de la CCI en matière d'autorisations relatives à l'exercice d'activités commerciales

Tous actes ci-après énoncés concourant à l'établissement des autorisations d'exercice d'activités réglementées, et notamment :

- Cartes de commerçants non sédentaires,
- Cartes de professionnels de l'immobilier,

CCI LOCALE	NOM/PRENOM	FONCTION	CONDITIONS
ARTOIS	CATENNE Karine	Directrice Exécutive	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	BIGOT Christine	Chargée de Formalités	délégation permanente
	BOUTONNET Nathalie	Chargée de Formalités	délégation permanente
	CANIPELLE Sandra	Chargée de Formalités	délégation permanente
	HERMANT Laurence	Chargée de Formalités	délégation permanente
	JURUSZ Valérie	Chargée de Formalités	délégation permanente
GRAND HAINAUT	HOTTE Gautier	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	RICHEZ Rodolphe	Directeur Appui aux Entreprises	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	OLEJNIK Sylvie	Conseillère entreprise	délégation permanente
	PASSAGEZ Christian	Chargé de formalités	délégation permanente hors cartes de professionnels de l'immobilier

GRAND HAINAUT <i>Suite</i>	DEPREZ Nathalie	Chargée de formalités	délégation permanente
	DESWATTINES Sandrine	Chargée de formalités	délégation permanente hors cartes de professionnels de l'immobilier
GRAND LILLE	MARCAILLE Grégory	Directeur exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	VENTURINI Daniel	Directeur appui aux entreprises	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	BETREMIEUX Peggy	Responsable Pôle Formalités	délégation permanente
	DELOURME Khedidja	Chargée de formalités	délégation permanente
	DEROUBAIX Nathalie	Chargée de formalités	délégation permanente
	DESCAMPS Laurence	Chargée de formalités	délégation permanente
	GRANIER Corinne	Chargée de formalités	délégation permanente
	HERICOURT Sabine	Chargée de formalités	délégation permanente
	LAHOUEL Inès	Chargée de formalités	délégation permanente
	LECLERCQ Nathalie	Chargée de formalités	délégation permanente
	OUTMANI Latifa	Chargée de formalités	délégation permanente
	PONCHEL Pascale	Chargée de formalités	délégation permanente
	RENOUSIN Fiona	Chargée de formalités	délégation permanente
	ROZWAG Nadège	Chargée de formalités	délégation permanente
	TERMINI Flavia	Chargée de formalités	délégation permanente
	TIZAOUI Sarah	Chargée de formalités	délégation permanente
WAMBRE Nadia	Chargée de formalités	délégation permanente	
LITTORAL HAUTS-DE-FRANCE	GILLET Fabrice	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	SAINFEL Agathe	Directrice appui aux entreprises	délégation permanente
	COMPAGNINO Christelle	Chargée de formalités	délégation permanente
	JOVELIN Valérie	Chargée de formalités	délégation permanente
	LEVEAU Claudianne	Chargée de missions	délégation permanente
	LORIO Corinne	Chargée de formalités	délégation permanente
	TROLLE Martine	Chargée de formalités	délégation permanente
	WAELES Alicia	Chargée de formalités	délégation permanente
	WAYMEL Bénédicte	Manager Entreprendre	délégation permanente
AISNE	HENRION Sylvie	Directrice Exécutive	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	KACZMAREK Nicolas	Directeur du Service Entreprendre et Transmettre	délégation permanente
	PLATEAUX Séverine	Chargée de formalités	délégation permanente
	TISON Christelle	Chargée de formalités	délégation permanente
	BRANCOURT Elodie	Chargée de formalités	délégation permanente



OISE	HURNI Laurence	Directrice Exécutive par intérim	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	BOUVART Élisabeth	Directrice du pôle formalités	délégation permanente
	ROGER Solène	Chargée de formalités	délégation permanente hors cartes professionnels de l'immobilier
	MOKO Mazarine	Chargée de formalités	délégation permanente hors cartes professionnels de l'immobilier
	BODELOT Stéphane	Chargé de formalités	délégation permanente
	JOSSERAND Frédérique	Chargée de formalités	délégation permanente
	COSTE Sandie	Chargée de formalités	délégation permanente hors cartes professionnels de l'immobilier
AMIENS-PICARDIE	BONNEFOND Stéphane	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	GARAT Sébastien	Responsable du pôle entreprendre	délégation permanente
	THERASSE Nathalie	Responsable CFE	délégation permanente
	BELMANT Annie	Chargée de formalités	délégation permanente
	DAVID Françoise	Chargée de formalités Péronne	délégation permanente
	MORION Patricia	Chargée de formalités	délégation permanente

## Article 2

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales visées ci-après :

### Dans le cadre de l'établissement des formalités internationales

- Tout certificat d'origine, factures et autres documents de légalisation
- Tout carnet de passage en douane ATA
- Plus généralement tous documents et attestations du commerce international pour lesquels les lois, règlements et conventions internationales prévoit l'intervention des CCI

CCI LOCALE	NOM/PRENOM	FONCTION	CONDITIONS
ARTOIS	CATENNE Karine	Directrice Exécutive	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	BIGOT Christine	Chargée de Formalités	délégation permanente
	BOUDEVILLE Véronique	Chargée de Formalités	délégation permanente
	BOUTONNET Nathalie	Chargée de Formalités	délégation permanente
	CANIPELLE Sandra	Chargée de Formalités	délégation permanente
	DELVALLE Nathalie	Agent de Formalités	délégation permanente
	GARD Annie	Chargée de Formalités	délégation permanente
	HERMANT Laurence	Chargée de Formalités	délégation permanente
	MARTEL Séverine	Agent de Formalités	délégation permanente
	ROUSSEL Christian	Chargé de Formalités	délégation permanente

GRAND HAINAUT	HOTTE Gautier	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	RICHEZ Rodolphe	Directeur Appui aux Entreprises	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	LAFORCE Stéphane	Responsable service Industrie	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	BRISY Anne	Assistante	délégation permanente
	DUFOUR Nathalie	Chargée de formalités	délégation permanente
	DESWATTINES Sandrine	Chargée de formalités	délégation permanente
GRAND LILLE	MARCAILLE Grégory	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	VENTURINI Daniel	Directeur Appui aux Entreprises	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	BETREMIEUX Peggy	Responsable Pôle Formalités	délégation permanente
	BALAIR Cathy	Chargée de formalités	délégation permanente
	DELOURME Khedidja	Chargée de formalités	délégation permanente
	DEROUBAIX Nathalie	Chargée de formalités	délégation permanente
	GRANIER Corinne	Chargée de formalités	délégation permanente
	HERICOURT Sabine	Chargée de formalités	délégation permanente
	LAHOUEL Inès	Chargée de formalités	délégation permanente
	PONCHEL Pascale	Chargée de formalités	délégation permanente
	ROUBLIQUE Cathy	Chargée de formalités	délégation permanente
	TERMINI Flavia	Chargée de formalités	délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE France	GILLET Fabrice	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	COLLET Amélie	Chargée de formalités	délégation permanente
	COMPAGNINO Christelle	Chargée de formalités	délégation permanente
	LEVEAU Claudianne	Chargée de missions	délégation permanente
	WAYMEL Bénédicte	Manager Entreprendre	délégation permanente
AISNE	HENRION Sylvie	Directrice Exécutive	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	KACZMAREK Nicolas	Directeur du Service Entreprendre et Transmettre	délégation permanente
	PLATEAUX Séverine	Chargée de formalités	délégation permanente
	TISON Christelle	Chargée de formalités	délégation permanente
	BRANCOURT Elodie	Chargée de formalités	délégation permanente
OISE	HURNI Laurence	Directrice Exécutive par intérim	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	BOUVART Elisabeth	Directrice du pôle formalités	délégation permanente
	CAUFFETIER Patricia	Responsable antenne	délégation permanente
	HURTEL Martine	Chargée de formalités	délégation permanente

AMIENS- PICARDIE	BONNEFOND Stéphane	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	GARAT Sébastien	Responsable du pôle entreprendre	délégation permanente
	LENGLET Delphine	Responsable centre formalités internationales	délégation permanente
	BOYELDIEU Elisabeth	Chargée d'accueil	en cas d'absence ou d'empêchement de LENGLET Delphine
	THERASSE Nathalie	Responsable CFE	en cas d'absence ou d'empêchement de LENGLET Delphine
	DAVID Françoise	Chargée de formalités Péronne	délégation permanente
	RUFFIA Anne	Hôtesse d'accueil Péronne	en cas d'absence ou d'empêchement de DAVID Françoise

#### Article 4

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales visées ci-après :

#### Dans le cadre de l'activité Chambersign

- Tout certificat de signature électronique ChamberSign

CCI LOCALE	NOM/PRENOM	FONCTION	CONDITIONS
ARTOIS	CATTENNE Karine	Directrice Exécutive	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	BIGOT Christine	Chargée de Formalités	délégation permanente
GRAND HAINAUT	HOTTE Gautier	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	RICHEZ Rodolphe	Directeur Appui aux Entreprises	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	PASSAGEZ Christian	Chargé de formalités	délégation permanente
GRAND LILLE	MARCAILLE Grégory	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	VENTURINI Daniel	Directeur Appui aux Entreprises	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	BETREMIEUX Peggy	Responsable Pôle Formalités	délégation permanente
	LOUETTE Laurence	Chargée de formalités	délégation permanente
	SYLLA Ayoub	Chargée de formalités	délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE	GILLET Fabrice	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	JOVELIN Valérie	Chargée de formalités	délégation permanente
	WAELES Alicia	Chargée de formalités	délégation permanente
	WAYMEL Bénédicte	Manager Entreprendre	délégation permanente
AISNE	KACZMAREK Nicolas	Directeur service Entreprendre et Transmettre	délégation permanente
OISE	HURNI Laurence	Directrice Exécutive par intérim	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit

	BOUVART Élisabeth	Directrice du pôle formalités	délégation permanente
	ROGER Solène	Chargée de formalités	délégation permanente
	CAUFFETIER Patricia	Responsable Antenne	délégation permanente
AMIENS- PICARDIE	BONNEFOND Stéphane	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	GARAT Sébastien	Responsable du pôle entreprendre	Délégation permanente
	THERASSE Nathalie	Responsable CFE	Délégation permanente
	DAVID Françoise	Chargée de formalités Péronne	Délégation permanente
	LENGLET Delphine	Responsable centre formalités internationales	Délégation permanente
	MORION Patricia	Chargée de formalités	Délégation permanente

### Article 5

La présente délégation s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont les délégataires ont parfaitement connaissance.

Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 14 mars 2022



**Le Président  
Philippe HOURDAIN**

## DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R711-68 du Code de Commerce
- Vu le Règlement intérieur,
- Vu l'élection du Président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

### **Décide :**

Sur proposition du Directeur Général :

### **Article 1 :**

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont la liste suit, à effet de signer, dans les conditions et le périmètre des CCI et/ou services visés ci-après :

- Les actes concourant à l'exécution des marchés de travaux, de fourniture et de services :
  - Emission de bons de commande dans la limite du marché auxquels ils sont rattachés, dans le strict respect des procédures internes
  - Ordres de services
  - Formulaires d'exécution des marchés (EXE), notamment les procès-verbaux de réception,
  - Agrément de sous-traitants déclarés par le titulaire d'un marché
  - Décompte des pénalités de retard
  - Mise en demeure
  - Décision de résiliation, après accord de la Direction Régionale des Achats
  - Courrier de levée de caution bancaire des entreprises
  - Document financier relatif à l'exécution d'un marché public et notamment décompte général définitif, délivrance de la retenue de garantie
- Toute demande d'autorisation administrative et déclaration prévues par le Code de l'Urbanisme et/ou le Code de la Construction
- Toute note technique relative à la sécurité des biens et des personnes dans les immeubles
- Tous dépôts de plainte auprès des représentants de l'ordre public ;
- Tout état des lieux de travaux immobiliers
- Les Tableaux de SHON et Cahiers des charges de cession de terrain
- Tout document de géomètre, notamment document d'arpentage.

<b>CCI/Service concerné le cas échéant</b>	<b>NOM/PRENOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>CONDITIONS</b>
<b>ARTOIS</b>	Karine CATENNE	Directrice Exécutive	en cas d'absence ou d'empêchement du collaborateur suivant
	Victor-Emmanuel BERNALICIS	Responsable Service Immobilier	Délégation permanente
<b>LITTORAL HAUTS DE FRANCE</b>	Fabrice GILLET	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement du collaborateur suivant
	Arnaud JANSEN	Directeur Immobilier et Patrimoine – Directeur d'Agence	Délégation permanente
	Laurent VANDEWOESTYNE	Responsable Service immobilier	Délégation permanente
<b>LITTORAL HAUTS DE FRANCE / AGENCE ABBEVILLE</b>	Thierry LE MAUFF	Directeur d'agence	Délégation permanente
<b>GRAND HAINAUT</b>	Gautier HOTTE	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement du collaborateur suivant
	Laurent CHALIMONT	Chargé d'activité – Coordinateur sécurité	Délégation permanente
	Julien PARISI	Responsable Aménagement & Patrimoine	Délégation permanente
<b>GRAND LILLE</b>	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement du collaborateur suivant
	Laurent DUFOUR	Responsable Service Immobilier	Délégation permanente
<b>GRAND LILLE/PARCS D'ACTIVITES</b>	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement du collaborateur suivant
	Marc DUCHATEAU	Directeur Parcs d'activités	Délégation permanente
<b>AISNE</b>	Sylvie HENRION	Directeur exécutif	Délégation permanente
<b>OISE</b>	Laurence HURNI	Directrice exécutive par intérim	Délégation permanente

<b>AMIENS - PICARDIE</b>	Stéphane BONNEFOND	Directeur exécutif	Délégation permanente
	Daniel GAY	Directeur Développement	Délégation permanente

**Article 2 :**

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont la liste suit, à effet de signer, dans les conditions et le périmètre des CCI et/ou services visés ci-après :

- Tout Droit de chasse
- Toute Convention de mise à disposition de biens immobiliers agricoles au profit de la SAFER.

<b>GRAND LILLE</b>	Marc DUCHATEAU	Directeur des parcs d'activités	Délégation permanente
	Grégory MARCAILLE	Directeur exécutif	En cas d'empêchement ou d'absence de Marc DUCHATEAU
<b>AMIENS-PICARDIE</b>	Stéphane BONNEFOND	Directeur exécutif	Délégation permanente
	Daniel GAY	Directeur Développement	Délégation permanente

La présente Délégation s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 14 mars 2022

**Philippe HOURDAIN**  
Président



## DELEGATION DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur,
- Vu l'élection du Président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

**Décide :**

Sur proposition du Directeur Général

### Article 1

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers à Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général, à effet de signer, dans les conditions et dans le cadre des services industriels et commerciaux visés ci-après :

#### Administration du personnel de droit privé affecté aux services industriels et commerciaux

- Tous certificats de travail
- Toutes attestations pôle emploi et déclarations sociales notamment auprès de l'URSSAF
- Toutes mises en paiement de la paie et des charges sociales
- Tout document administratif lié à la gestion administrative du personnel et notamment les attestations de salaire, de couverture frais de santé (Hors contrats de travail et avenants)

<b><u>CCI LOCALE / Service industriel et commercial concerné</u></b>	<b><u>NOM</u></b>	<b><u>FONCTION</u></b>
<b>TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX</b>	François COTHENET	Directeur Régional des Ressources Humaines
<b>TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX</b>	Nathalie VASSEL	Adjointe au Directeur Régional des Ressources Humaines
<b>TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX</b>	François LIPKIEWICZ	Adjoint au Directeur Régional des Ressources Humaines
<b>GRAND LILLE / PORTS DE LILLE</b>	Alain LEFEBVRE	Directeur
	Anne LETOCART	Secrétaire Général
	Xavier MINET	Directeur

### Article 2

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général, pour signer les décisions et conventions suivantes, dans les conditions et dans le cadre des services industriels et commerciaux visés ci-après :



## Gestion de la situation individuelle des salariés

- Toutes décisions individuelles relatives au recrutement prévu au budget et à la gestion de la situation individuelle de tout personnel de droit privé employé par la CCIR, à durée indéterminée ou à déterminée : lancement de la procédure de recrutement, signature du contrat de travail et des avenants éventuels,
- Toutes déclarations uniques d'embauche,
- Toutes décisions relatives au temps de travail : autorisation de travail à temps partiel
- Toutes décisions individuelles relatives à la carrière des agents : formation professionnelle et/ou continue dans le cadre du plan de formation annuel, promotion, augmentations de salaire
- Toutes conventions de stage,
- Toutes décisions portant admission à la retraite,
- Tout acte relatif à l'exercice d'une sanction disciplinaire sans mise à pied,
- Toute inscription d'un ou plusieurs agents à une formation sous réserve de l'accord express du hiérarchique
- Toutes décisions individuelles relatives à la fin des contrats : acceptation d'une démission, tout acte lié à la procédure de licenciement pour motif personnel ou pour motif économique (et notamment convocation à l'entretien préalable, compte-rendu de l'entretien, notification de licenciement), rupture conventionnelle de contrat, notification de fin de CDD, rupture de période d'essai
- Tout acte relatif à l'exercice d'une sanction disciplinaire avec mise à pied,

<b><u>CCI LOCALE / Service industriel et commercial concerné</u></b>	<b><u>NOM/PRENOM</u></b>	<b><u>FONCTION</u></b>
<b>TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX</b>	François COTHENET	Directeur Régional des Ressources Humaines
<b>TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX</b>	Nathalie VASSEL	Adjointe au Directeur Régional des Ressources Humaines
<b>TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX</b>	François LIPKIEWICZ	Adjoint au Directeur Régional des Ressources Humaines
ARTOIS / PORT DE BETHUNE	Karine CATENNE	Directeur Exécutif
ARTOIS / ARTOIS EXPO	Karine CATENNE	Directeur Exécutif
GRAND LILLE / PARCS D'ACTIVITES	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif
GRAND LILLE / PORTS DE LILLE	Alain LEFEBVRE	Directeur
	Anne LETOCART	Secrétaire générale
LITTORAL HAUTS DE FRANCE / PORT DU TREPOT	Fabrice GILLET	Directeur Exécutif
AMIENS-PICARDIE / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX	Stéphane BONNEFOND	Directeur Exécutif

### Article 3

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général, pour signer les décisions et conventions suivantes, dans les conditions et dans le cadre des services industriels et commerciaux visés ci-après :

## Relations avec les instances représentatives du personnel

- Toute convocation d'instances représentatives du personnel et envoi des ordres du jour : Délégations du personnel, comité d'entreprise, CHSCT
- Tout protocole d'accord collectif notamment issu des négociations annuelles obligatoires
- Tout procès-verbal d'élections professionnelles

<b><u>CCI LOCALE / Service industriel et commercial concerné</u></b>	<b><u>NOM/PRENOM</u></b>	<b><u>FONCTION</u></b>
<b>TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX</b>	François COTHENET	Directeur Régional des Ressources Humaines
<b>TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX</b>	Nathalie VASSEL	Adjointe au Directeur Régional des Ressources Humaines
<b>TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX</b>	François LIPKIEWICZ	Adjoint au Directeur Régional des Ressources Humaines
ARTOIS / PORT DE BETHUNE	Karine CATENNE	Directrice Exécutive
ARTOIS / ARTOIS EXPO	Karine CATENNE	Directrice Exécutive
GRAND LILLE / PARCS D'ACTIVITES	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif
GRAND LILLE / PORTS DE LILLE	Alain LEFEBVRE	Directeur
	Anne LETOCART	Secrétaire général
LITTORAL HAUTS DE FRANCE / PORT DU TREPOT	Fabrice GILLET	Directeur Exécutif
AMIENS-PICARDIE / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX	Stéphane BONNEFOND	Directeur Exécutif

La présente délégation s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont les délégataires ont parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 14 mars 2022



**Le Président  
Philippe HOURDAIN**